DIRECTION NATIONALE
DES ACTIVITÉS SOCIALES

GUIDE AVANTAGES POSTIERS

Édition 2018

Le Plein d'avantages

LE GROUPE LA POSTE

C.O.G.A.S

COUPS DE CŒUR

BIEN-ÊTRE

Convivialité

Chèques-Vacances

LOGEMENT

Restauration collective

Les activités sociales vous accompagnent

ASSOCIATIONS POSTALES

AVANTAGES ENTREPRISE

Solidarité

Aide aux devoirs

BILLETTERIE

Titre restaurant

Introduction

Les activités sociales proposées par le C.O.G.A.S

À La Poste, c'est le Conseil d'orientation et de gestion des activités sociales (C.O.G.A.S) qui définit les orientations de la politique d'action sociale.

Le C.O.G.A.S regroupe La Poste et les organisations syndicales (C.F.D.T, C.G.T, F.O, SUD, C.F.T.C–C.G.C-U.N.S.A) ainsi que les représentants des associations de personnel. La Poste possède une culture sociale forte, historiquement due à un important mouvement associatif.

L'offre sociale se compose de six domaines :

- la restauration,
- les vacances,
- les loisirs et la culture,
- l'enfance,
- la solidarité.

Concrètement, vous et votre famille, pouvez ainsi bénéficier d'offres et d'aides financières directes pour le sport et les activités culturelles, la restauration, la garde et les vacances de vos enfants ou encore pour faciliter votre vie quotidienne.

Les solutions logement

La Poste et les organisations syndicales (C.F.D.T, C.F.T.C, C.G.C-U.N.S.A, C.G.T, F.O et SUD) ont signé un nouvel accord sur le logement pour les années 2017-2019.

Cet accord est venu renforcer et élargir la gamme des aides proposées spécifiquement par La Poste pour vous. Ainsi, tout au long de votre parcours professionnel, que vous soyez propriétaire ou locataire, vous bénéficiez de solutions adaptées à votre situation : prestations pour les débutants et alternants, aides à la location ou à l'accession, dans le cadre d'une mobilité ou en cas de difficultés passagères.

Les avantages entreprise

Grâce à des accords sociaux conclus avec les organisations syndicales, les postiers disposent d'une **couverture frais de santé** à des tarifs attractifs, dans le cadre d'un contrat avec La Mutuelle Générale, d'un **plan d'épargne groupe (P.E.G),** d'un **plan d'épargne retraite (P.E.R.C.O)** et d'un **dispositif d'intéressement** en fonction du résultat économique de l'entreprise.

Avec La Poste, d'autres avantages vous sont également proposés, sur les offres et les produits financiers de La Banque Postale, les assurances individuelles Auto, Habitation et protection juridique avec **La Banque Postale** ou la téléphonie / Internet avec **La Poste Mobile**.

Nous souhaitons que ce guide vous apporte tous les renseignements utiles pour bénéficier de ces avantages et de ces offres.

Sommaire

Les activité sociales proposées par le C.O.G.A.S 5

L'information sociale 6
Mes vacances 8
Mes loisirs 16
Ma restauration 20
Mes enfants 22
Mon quotidien 28
La solidarité 31

Les solutions logement 35

Contacts 36
Débutants ou alternants à La Poste 37
Accompagnement mobilité 37
Location 38
Achat – Financement – Travaux 39
Aides au maintien dans le logement 39

Les avantages entreprise 41

Prévoyance / Santé 42
Épargne salariale 43
Intéressement 45
La Banque Postale 46
La Poste Mobile 46

Les instances, la D.N.A.S, les associations 47

Les instances de la politique sociale et de la politique logement, la D.N.A.S 48
L'annuaire des associations nationales subventionnées par le C.O.G.A.S 49

LES ACTIVITÉS SOCIALES PROPOSÉES PAR LE **C.O.G.A.S**

En ligne ou par téléphone, accédez à toute l'information sur l'offre sociale !

Le Portail Malin

Site Internet accessible depuis l'Intranet, le Portail Malin est accessible de votre ordinateur personnel ou professionnel, de votre smartphone ou de votre tablette.

Portail Malin

www.portail-malin.com
- Nom d'utilisateur : offre
- Mot de passe : sociale
- E-mail : contact@portail-malin.com

Les astuces du Portail Malin

- Créez votre compte personnel Portail Malin et sélectionnez les informations que vous souhaitez recevoir en priorité ;
- Abonnez-vous à la lettre d'information bi-hebdomadaire ou journalière pour être les premiers informés.

Espace activités sociales

Dans votre Espace activités sociales, une fois votre compte C.O.G.A.S créé, demandez en ligne vos Chèques-Vacances, votre participation pour une activité sportive ou culturelle, vos Chèques culture.

Un site

Un accès Handicap et des pictogrammes, un accès Retraité, signalent les offres accessibles.

SPOT, pour et par les postiers

Pour échanger des bons plans, consultez SPOT, le réseau d'offres et d'entraide entre postiers, depuis le Portail Malin :

- Locations pour les vacances,
- Immobilier,
- Ventes de véhicules...
- **http://spot.portail-malin.com**

La ligne des activités sociales

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h (horaires de métropole).

La ligne des activités sociales

0 800 000 505 Service & appel gratuits

- **Choix 1 :** Actifs
- **Choix 2 :** Retraités

Guichet des aidants

Tél. : 017 816 14 27

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heures locales de métropole). Prix d'un appel local.

Information sur l'enfance

Appelez votre Point information Enfance pour vous renseigner sur les modes de garde disponibles près de votre domicile pour vos enfants de moins de 6 ans et sur les démarches.

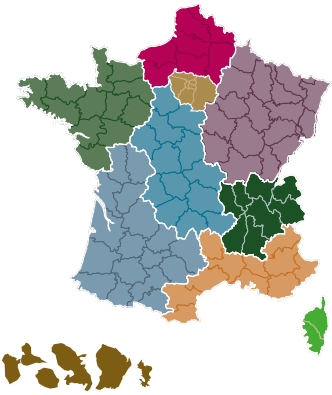

Centre Auvergne Limousin : 04 73 42 35 45
Corse : 04 95 54 01 45
Grand Est : 03 87 56 72 72
Ile-de-France : 01 49 77 34 34
Méditerranée : 04 91 15 11 25
Midi Atlantique : 05 57 22 77 23
Nord-Ouest : 03 20 10 17 34
Ouest : 02 99 78 43 96
Rhône-Alpes : 04 72 40 63 75
Guadeloupe : 05 90 80 57 27
Guyane : 06 94 38 34 53
La Réunion : 02 62 96 98 89
Martinique : 05 96 59 96 95
Mayotte : 02 69 61 98 03

Le guichet retraités

Le guichet Retraités est un service de la Direction Nationale des Activités Sociales. Il informe sur les activités sociales, via la ligne des activités sociales Retraités. Il traite également les prestations d'action sociale et les aides. Pour vous tenir informé des différentes actualités de l'offre sociale, abonnez-vous gratuitement au magazine des postiers retraités, qui paraît deux fois par an.

La Poste - établissement des activités sociales retraités
RUE DE LA CÉRAMIQUE
BP 3329
87033 LIMOGES CEDEX

- **La ligne des activités sociales**

0 800 000 505 Service & appel gratuits

Choix 2 : Retraités
E-mail : offre.sociale@laposte.fr

Des brochures à consulter sur le Portail Malin

- Le guide Avantages postiers
- La brochure « Pour vous, les offres sociales liées au handicap »
- Le guide des aidants
- Le guide de la parentalité
- Fiche enfance
- Le dépliant sur les offres sociales de la rentrée
- Le dépliant sur les offres destinées aux postiers bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- Les magazines des postiers retraités

POUR VOUS
les offres vacances

Vacances des enfants
Vacances en famille ou en individuel
Coups de cœur vacances
Chèque-Vacances

Vacances des enfants

SÉJOURS À TARIF AIDÉ

A.V.E.A[1]

Vos enfants et adolescents, de 4 à 17 ans, peuvent bénéficier de séjours à tarif préférentiel avec l'A.V.E.A. L'association propose des séjours de proximité à la semaine, des séjours de deux ou trois semaines en France métropolitaine, en Outre-mer et en Europe, des séjours linguistiques pour les 12-17 ans ainsi que des séjours de pré-rentrée scolaire. En tant que postier, vous bénéficiez d'une réduction selon votre quotient familial, pouvant aller jusqu'à 80 % du montant du séjour. Les enfants en situation de handicap y sont accueillis, dès lors que leur handicap est compatible avec la vie du centre.

[1] A.V.E.A : Association de Vacances des Enfants et Adolescents de La Poste

L'A.F.E.H[2]

Organise en août 16 séjours de vacances adaptés dans quatorze centres en France métropolitaine pour les enfants de postiers en situation de handicap, quel que soit leur âge ; ainsi qu'un séjour au printemps et à l'automne. Des activités variées sont proposées pendant les séjours. Ces vacances permettent à chacun de vivre des vacances comme les autres et aux familles de bénéficier d'un temps de répit appréciable en sachant leur enfant en sécurité.

[2] A.F.E.H : Association des Familles d'Enfants Handicapés de La poste et d'Orange

L'Union Nationale des Jumelages

L'Union Nationale des Jumelages propose aux enfants de postiers, étudiants de 18 à 25 ans, des séjours Culture et Langues d'une semaine minimum à Londres, Dublin, Totnes, Barcelone, Madrid, Malaga, Séville, Berlin, Munich, Rome, Milan et Florence. Ces séjours comprennent des heures de cours de langue, l'hébergement en famille d'accueil et en demi-pension.

Programme 18-25 ans

En partenariat avec **l'A.N.C.V**[3], La Poste propose le "Programme 18-25 ans" pour les enfants de cette tranche d'âge. Toute l'information sur le site Internet : **www.depart1825.com**

[3] A.N.C.V : Agence Nationale pour les Chèques Vacances

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX VACANCES DES ENFANTS

En centres de vacances avec hébergement, en mini-séjours en centres de loisirs, en séjours linguistiques, en centres de vacances spécialisés pour enfants en situation de handicap, en centres familiaux de vacances agréés ou en gîtes.

Le C.O.G.A.S propose une participation pour prendre en charge une partie des frais de séjours de vos enfants. Cette participation est versée aux postiers : fonctionnaires, en C.D.I, en C.D.D de plus de trois mois* et également aux retraités fonctionnaires**, veuves ou veufs de postiers et certains tuteurs d'orphelin.

- **Votre enfant, de plus de 4 ans à moins de 18 ans** au 1er jour du séjour, bénéficie d'une participation financière pour son séjour dans les colonies de vacances, pour son séjour linguistique avec le prestataire de votre choix ainsi que pour les mini-séjours organisés dans les centres de loisirs de votre commune ou avec tout autre prestataire.

- **Votre enfant a un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.** Une participation est attribuée à son séjour en centre de vacances spécialisé, quel que soit son âge et quelles que soient vos conditions de ressources. Le centre de vacances doit être agréé, spécialisé et géré par un organisme à but non lucratif.

- **Votre enfant de moins de 20 ans au 1er jour du séjour** bénéficie également d'une participation pour les séjours dans :
  - Un centre familial de vacances (maison familiale, village de vacances) ;
  - Un gîte, une location meublée et un camping municipal ou privé.

À noter : La détermination du nombre de jours se fait en prenant en compte le nombre de nuitées du séjour. *Exemple : Pour un séjour d'une semaine du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche, le nombre de jours aidés est de 7 (7 nuits).*

* Les salariés en contrat à durée déterminée, d'apprentissage ou de professionnalisation.

** À l'exception, la participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés est accessible à l'ensemble des retraités fonctionnaires et anciens salariés.

Tableau récapitulatif

Aide appliquée pour un séjour en :	Conditions d'âge de l'enfant	Montant de l'aide par jour	Nombre maximum de jours aidés	Conditions de charge fiscale
Colonie de vacances hors AVEA	Enfant de + de 4 ans et de - de 18 ans ou enfant en situation de handicap de - de 20 ans au 1er jour du séjour	Voir tarifs AVEA	sans limite	À la charge effective et permanente du postier demandeur
Centre de loisirs non conventionné par La Poste	Enfant de - de 18 ans ou enfant en situation de handicap de - de 20 ans au 1er jour du séjour	De 1,50 à 7,00 euros en fonction du Quotient Familial	sans limite	
Séjour linguistique hors AVEA		De 10,20 à 24,00 euros en fonction du Quotient Familial	sans limite	
Centre de vacances spécialisé hors AFEH	Aucune	20,80 euros	sans limite	À la charge effective et permanente du postier demandeur
Centre familial de vacances agréé ou gîte	Enfant de - de 20 ans au 1er jour du séjour	De 3,30 à 9 euros en fonction du Quotient Familial	sans limite	À la charge effective et permanente du postier demandeur. Les postiers divorcés ou séparés qui n'ont pas la garde permanente de leurs enfants, peuvent bénéficier de l'aide pour partir avec eux en vacances sur présentation du livret de famille. Pour les parents qui ont la charge effective et permanente de l'enfant, la prestation est versée indépendamment du lien de parenté entre l'enfant et la personne qui l'accompagne.

À noter :

- Le nombre de parts fiscales portées sur l'avis d'imposition est abondé de 0,5 part supplémentaire pour les familles monoparentales et de 0,5 part supplémentaire pour les postiers en situation de handicap (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi). Le cas échéant, les deux majorations de part fiscale sont cumulables.
- L'aide pour les séjours en centres de loisirs non conventionnés par La Poste peut être versée pour les séjours de proximité ou mini-séjours en centres de loisirs.

Vacances en famille ou en individuel

SÉJOURS À TARIF PRÉFÉRENTIEL EN FAMILLE / EN SOLO

- **Touloisirs** vous propose une offre riche et variée pour toute la famille et pour tous les budgets : voyages en individuel ou en groupe, séjours, croisières, circuits et locations... Profitez d'un catalogue complet de destinations à travers le monde à tarifs préférentiels négociés auprès des voyagistes les plus réputés !

- **Azureva** propose des Villages et Résidences de Vacances dans près de 40 destinations en France. Vous bénéficiez toujours des meilleurs tarifs disponibles en fonction de votre Quotient Familial en cumulant avec les promotions, vos remises allant de 16 % à 30 % sur les séjours en pension complète ou en demi pension, et de 18 % à 24 % sur les séjours en location. À noter que dans 25 villages, des hébergements sont adaptés aux personnes en mobilité réduite.

- Au sein de ses chalets de montagne, de ses centres nature ou à bord de ses voiliers de croisière, **l'A.S.P.T.T** propose des séjours, où vous pouvez pratiquer de nombreux sports : voile, natation, randonnée, V.T.T, cyclotourisme, tennis, équitation...

- **Le Village Séjours Accompagnés**, V.S.A-Corrèze, est un village vacances ouvert à tous. Il peut accueillir toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie permanente ou temporaire ainsi que sa famille. Sous conditions, le centre met à disposition du personnel qui peut prendre en charge la personne en situation de handicap ou dépendante, et ainsi accorder aux autres membres de sa famille des moments de répit. Cette offre est proposée en Coup de cœur permanent. Reportez-vous en page 13.

- **L'Union Nationale des Jumelages** organise des séjours Culture et Langues d'une semaine minimum à Londres, Dublin, Totnes, Barcelone, Madrid, Malaga, Séville, Berlin, Munich, Rome, Milan et Florence. Ces séjours comprennent des heures de cours de langue, l'hébergement en famille d'accueil et en demi-pension. En Allemagne, une offre spécifique est proposée pour les postiers et leur famille (parents, enfants, grands parents et petits-enfants). Renseignez-vous auprès de l'association.

- Des séjours en hébergements variés sont proposés par **Touloisirs et les Comités d'Œuvres Sociales locaux** (campings, mobile homes, appartements, chalets...). Retrouvez l'information sur le Portail Malin où vous pourrez aussi y réserver en ligne un mobile home des associations partenaires.

- **A.N.C.V* :** en partenariat avec l'A.N.C.V, La Poste propose des séjours en villages vacances et en résidences hôtelières à tout petit prix. Ces offres sont sous conditions strictes de ressources.

Programme Bourse Solidarité Vacances : séjours en famille, séjours familiaux dont certains sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, consultez le Portail Malin.

Programme 18-25 ans : pour les postiers et leurs enfants de cette tranche d'âge.
Une aide pouvant aller jusqu'à 150 euros peut être versée sous condition de ressources ou de situation pour les étudiants en alternance.

Toute l'information sur le site Internet **www.depart1825.com**

Programme Seniors En Vacances : les postiers de 60 ans et plus, et les postiers en situation de handicap de 55 ans et plus, n'exerçant plus d'activité professionnelle, peuvent profiter de séjours au sein de villages vacances, résidences, hôtels ou gîtes spécialement adaptés aux seniors. Une aide financière est accordée : sous conditions de ressources à tout senior retraité, et sans conditions de ressources aux aidants qui accompagnent une personne en situation de handicap ou de dépendance.

* A.N.C.V : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

A.N.C.V

Laura, 33 ans, Dijon :

" Cette année, c'est la première fois que j'envoie un dossier pour le Programme Bourse Solidarité Vacances. J'ai pu partir avec mon mari et ma fille pendant une semaine en Bretagne. Ma fille a vu la mer pour la première fois. Je retenterai ma chance l'année prochaine parce que sans cette aide, je n'ai pas les moyens de partir. "

COUPS DE CŒUR VACANCES

Pour permettre à chacun de partir en vacances, des opérations Coup de cœur Vacances sont proposées avec l'aide du C.O.G.A.S. Il s'agit de réductions sur une sélection de séjours, parmi lesquels des séjours mobile homes, des séjours avec Touloisirs, Azurèva, l'A.S.P.T.T, l'Union Nationale des Jumelages, V.S.A-Corrèze. Un dispositif spécifique d'aide est mis en place pour les postiers des départements d'Outre-mer.

Aide du C.O.G.A.S

- En fonction de son quotient familial, le postier a droit à une réduction de 35 % à 55 % sur le prix du séjour, soit une remise de 300 à 650 euros. Pour le calcul du quotient familial, le nombre de parts fiscales est majoré de 0,5 dans deux situations : postier Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi et famille monoparentale. Le cas échéant, les deux majorations se cumulent.
- L'aide Coup de cœur Vacances est destinée aux postiers fonctionnaires ou en CDI et à leurs enfants à charge. Un couple de postiers peut, au choix, cumuler ses droits sur une même offre ou les utiliser distinctement sur deux séjours. Le conjoint non postier ne bénéficie pas du tarif Coup de cœur. Les postiers divorcés ou séparés, qui n'ont pas la garde permanente de leurs enfants, peuvent bénéficier de l'aide pour partir en vacances avec eux, sur présentation du livret de famille.
- L'aide Coup de cœur Vacances, d'une semaine maximum, peut être demandée une fois par année civile.

Demander votre aide Coup de cœur Vacances

Choisissez une offre de séjour sur le Portail Malin puis prenez contact avec l'association concernée.

L'aide Coup de cœur Vacances pour les séjours avec Azurèva et Touloisirs sera déduite du montant de votre facture à régler auprès de l'association. Pour les autres Coups de cœur, comme par exemple le Coup de cœur Camping, l'aide vous sera versée après votre séjour, via l'association Touloisirs.

Gilles, 45 ans, Vannes :

« Cette année je vais enfin pouvoir bénéficier des Coups de cœur vacances pour mes enfants. Je suis divorcé et ma femme a la garde des enfants. Quand c'était à mon tour pour les vacances, je n'y avais pas droit. Maintenant je peux partir une semaine et avoir une réduction sur leur séjour, c'est intéressant ! »

CHÈQUE-VACANCES

- **Le Chèque-Vacances est un titre de paiement nominatif en coupures de 10, 20 et 50 euros.** Il se présente également sous forme de Chèque-Vacances électronique (e-Chèque-Vacances), titre papier d'une valeur unique de 60 €, utilisable uniquement pour des achats en ligne auprès des partenaires affiliés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (A.N.C.V). Transport, hébergement, activités de loisirs, restauration… le Chèque-Vacances est utilisable auprès de 210 000 points d'accueil en Métropole, dans les départements d'Outre-mer et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne. Le Chèque-Vacances repose sur une épargne préalable pouvant aller jusqu'à 1700 € en une ou deux demandes au cours d'une même année civile.

	LE CHÈQUE-VACANCES POUR TOUS	
	Salariés en CDI, fonctionnaires, contractuels de droit public	CDD de plus de 3 mois*
Conditions de ressources	La Poste abonde l'épargne du postier en fonction du Quotient Familial réparti en 10 tranches.	
	Majoration du nombre de parts fiscales de 0,5 dans le calcul du Quotient Familial pour : • Les Bénéficiaires des Obligations d'Emploi (déclarés auprès des services RH). • Les familles monoparentales déclarées fiscalement. • Les CDI de moins de 3 ans d'ancienneté.	Majoration du nombre de parts fiscales de 0,5 dans le calcul du Quotient Familial pour : • Les Bénéficiaires des Obligations d'Emploi (déclarés auprès des services RH). • Les familles monoparentales déclarées fiscalement.
	Les majorations de parts fiscales peuvent être cumulées.	
Abondement de La Poste	De 50 % à 5 %. 10 tranches de bonification en fonction du Quotient Familial.	
Nombre de demandes par an	2	
Épargne maximale par an	1 700 euros en une ou 2 demandes	2 fois 400 euros
Modalité d'épargne	1 mois plafonné à 400 euros ou 4 à 12 mois	1 mois plafonné à 400 euros

- **Comment demander vos Chèques-Vacances ?**

La demande s'effectue sur votre Espace activités sociales, accessible par le Portail Malin via internet, intranet, avec une tablette, un smartphone ou Facteo.

Les personnes ne disposant pas d'un accès intranet ou internet au Portail Malin peuvent demander un formulaire papier en appelant la ligne des activités sociales :

0 800 000 505 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi, de 9h à 17h (heures locales de métropole).

Bon à savoir

- Pour recevoir vos Chèques-Vacances en temps voulu, programmez le dernier prélèvement de votre épargne deux mois avant votre départ. Exemple : dernier prélèvement le 1er mai si départ en juillet.
- Les Chèques-Vacances peuvent être utilisés pour régler des séjours proposés par des associations subventionnées par La Poste.

Portail Malin

Pour plus d'information, consultez le Portail Malin. Vous y trouverez un outil de calcul de votre plan d'épargne. **www.portail-malin.com**

Caroline, 43 ans, Strasbourg

" Cette année, avec les nouveaux barèmes, je vais pouvoir bénéficier des Chèques-Vacances pour la première fois ! Je les commande en ligne dès demain. "

POUR VOUS
les offres loisirs

- Billetterie coup de cœur
- Chèque culture
- Offre sports et activités culturelles
- Les associations

Billetterie coup de cœur

Touloisirs et les associations locales (Comité des Œuvres Sociales, Fédération des Œuvres Sociales...) proposent toute l'année des **billets à prix négocié** sur de nombreuses activités culturelles et de loisirs. En plus du prix négocié, le C.O.G.A.S subventionne une sélection de billetterie. Il s'agit de la billetterie Coup de cœur.

- **Pour les postiers fonctionnaires et en C.D.I,** la billetterie est subventionnée par le C.O.G.A.S et/ou la C.T.P.C* et permet de bénéficier de** :
  - Dix billets de cinéma par an ;
  - Quatre offres de billetterie par an (théâtre, musée, événement sportif...) dans la limite de quatre billets à chaque fois par offre ;
  - Pour les familles à partir du 3e enfant à charge, ayant entre 2 ans et 20 ans, l'offre famille permet de bénéficier d'un billet supplémentaire par enfant.
- **Pour les C.D.D de plus de 3 mois,** la billetterie est subventionnée par le C.O.G.A.S et permet de bénéficier de** :
  - Cinq places de cinéma par an ;
  - Deux offres de billetterie (théâtre, musée, événement sportif...) dans la limite de quatre billets à chaque fois par offre et par an.
  - Ces offres sont proposées par Touloisirs, sauf pour la Corse et pour les départements d'Outre-mer.
- **Si votre contrat en C.D.D est d'une durée de 12 mois minimum,** vous pouvez accéder dès vos trois mois d'ancienneté, aux offres Coup de cœur C.O.G.A.S uniquement, dans les mêmes conditions qu'un postier en C.D.I et dans la limite des stocks disponibles.

* C.T.P.C : Commission Territoriale de Pilotage et de Concertation des activités sociales.

** Stock limité

Portail Malin

Pour être informé parmi les premiers, abonnez-vous à la lettre du Portail Malin et retrouvez toutes les offres.

Pour consulter les réductions sur la billetterie proposée toute l'année par Touloisirs, consultez le site : **www.touloisirs.fr**

Chèque culture

D'une **valeur de 25 euros,** le Chèque culture* permet de régler l'achat de livres, C.D, D.V.D auprès de prestataires affiliés, et de billets de spectacle auprès de Touloisirs. Vous pouvez **le demander une fois par an en ligne sur le Portail Malin** en cliquant sur Espace activités sociales / Chèque culture.

- Sont concernés les postiers fonctionnaires et en C.D.I, dont le niveau de rémunération au 30 juin 2017 ne dépasse pas l'indice brut maximal 548 ou l'équivalent en salaire brut annuel temps plein (26 204,25 euros).
- **Pour obtenir votre Chèque culture,** il convient d'en faire la demande en ligne sur le Portail Malin via l'Espace activités sociales, du 1er septembre au 30 novembre inclus.

- **Exemples d'enseignes acceptant le Chèque culture :**
  - F.N.A.C,
  - Espaces culturels de Carrefour, Leclerc et Géant,
  - Cultura,
  - Joué Club,
  - La Grande Récré,
  - TOYS R US.

Pour en savoir plus, **consultez le Portail Malin ou contactez la ligne des activités sociales.**

*Pour les départements d'Outre-mer, le Chèque culture est proposé sous forme de Cado Carte. Pour connaître les enseignes qui acceptent la Cado Carte, connectez-vous au site Internet : **www.cadocarte.com**

Pierre, 35 ans, Ivry :

" J'ai fait ma demande de Chèque culture en ligne en 2 minutes sur l'Espace activités sociales : j'ai juste saisi mon identifiant RH et ma date de naissance et vérifié mon adresse. Je l'ai demandé avant le 15 octobre donc je le recevrai avant les fêtes ! "

Offre sports et activités culturelles

Pour la pratique annuelle d'un sport et/ou d'une activité culturelle, vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

Tableau récapitulatif

	ACTIF	RETRAITÉ
Bénéficiaires	**Le postier fonctionnaire ou en CDI, son conjoint, ses enfants de moins de 20 ans.** **À savoir :** sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap	**Le postier retraité, son conjoint, ses enfants de moins de 20 ans.** **À savoir :** sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap
Montant maximal de la participation de La Poste	**60 %** de la cotisation et au maximum : • **80 euros** pour le postier • **60 euros** par enfant • **30 euros** pour le conjoint	**60 %** de la cotisation et au maximum : • **60 euros** pour le postier retraité • **60 euros** par enfant • **30 euros** pour le conjoint
Activités ouvrant droit à l'aide de La Poste	•Sports •Chant •Musique •Arts de la scène et Arts littéraires •Arts plastiques et graphiques et l'ensemble des activités proposées par les associations subventionnées par La Poste, dans le domaine sportif, des loisirs ou culturel / médiathèque	Uniquement les activités proposées par les **associations de La Poste,** dans le domaine **sportif, des loisirs ou culturel**
Organismes référencés	**Sports :** • A.S.P.T.T • clubs conventionnés, et organismes publics et privés de sport • professeurs indépendants déclarés **Activités Culturelles :** •Conservatoires •Écoles municipales et intercommunales •Fédération Française de l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral •Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation •Maison Jeunesse et Culture •Cours donnés par les musées nationaux, régionaux et locaux •Fédération Française des Ecoles de Cirque •Organismes référencés par le Ministère de la Culture •Associations nationales et locales subventionnées par le COGAS à La Poste, dans le domaine sportif, de loisirs ou culturel •Professeurs indépendants déclarés	• Associations subventionnées par le Cogas à La Poste, dans le domaine sportif, des loisirs ou culturel • Clubs conventionnés par les A.S.P.T.T offrant des tarifs négociés pour les postiers (avantages sans participation financière de La Poste)
Procédure	- Se connecter au Portail Malin. - Cliquer sur Espace activités sociales : créer son compte personnel Cogas. - Saisir le formulaire de demande en ligne et charger les justificatifs scannés ou photographiés. - Possibilité d'envoi des pièces justificatives par courrier affranchi au Guichet Sports et activités culturelles ASPTT – 5 rue Maurice Grandcoing – 94200 IVRY-SUR-SEINE. - La participation sera virée sur votre compte bancaire sous quinzaine une fois la demande validée.	
Modalités de la demande pour chaque bénéficiaire	•**1** demande pour une activité sportive jusqu'au montant maximal de participation OU •**1** demande pour une activité culturelle jusqu'au montant maximal de participation OU •**1** demande pour une activité sportive et 1 demande pour une activité culturelle Les 2 aides financières additionnées ne peuvent dépasser le montant maximum de participation, soit 80 euros pour le postier actif permanent, 60 euros pour le postier retraité, 60 euros par enfant de postier et 30 euros pour le conjoint du postier.	
Période de l'aide	**Du 1er septembre jusqu'au 15 août de l'année suivante.** L'aide maximale par bénéficiaire ne peut être versée qu'une fois sur cette période en une ou deux demandes (une offre sportive et une culturelle). Les demandes doivent être faites avant le 15 août.	

Pour en savoir plus, **consultez le Portail Malin ou contactez la ligne des activités sociales.**

Thierry, 38 ans, Saint-Denis (974)

« J'ai toujours été sportif et c'est de famille, à part mon fils qui préfère la musique ! Maintenant, je pourrai recevoir aussi une aide pour les cours de batterie de mon fils. Pour ma demande en ligne, j'ai photographié les factures, cela m'a pris une minute pour les charger, c'est plus simple. »

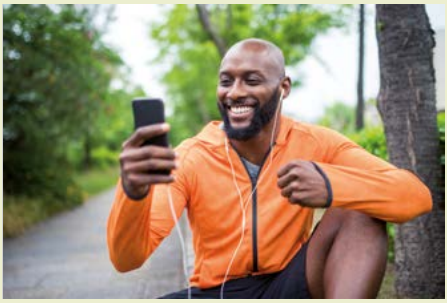

Les associations

Profitez d'activités variées avec les associations de La Poste !

- A.S.P.T.T
- Cercle Aéronautique
- Objectif Image (photographie, cinéma...)
- Société Littéraire (ateliers d'écriture, concours littéraires, sorties à thèmes...)
- Philapostel (philatélie, cartophilie, cartes postales, pièces de monnaie...)
- Les Jumelages (cours de langues)
- F.N.A.R.H (recherche historique)
- Compagnie du Message (théâtre)
- Cercle Généalogique
- Club Musical / Groupe Lyrique
- Radioamateurs
- Société Artistique (peinture, reliure...)
- Club Géologique
- Amiposte (micro-informatique)

Portail Malin

Si vous souhaitez aider et rejoindre les associations de La Poste, consultez leurs offres de missions sur le Portail Malin dans l'onglet **Bénévolat**.

Accueils de loisirs

À Paris, Rennes et Toulouse, l'A.F.E.H propose en partenariat avec le Club musical, des **accueils loisirs pour les jeunes enfants, adolescents et adultes en situation de handicap.** Ces accueils permettent de confier son enfant à une équipe compétente pour une sortie culturelle, sportive ou touristique. Ils se font généralement le samedi de 10h à 18h. Les loisirs sont gratuits sauf si l'entrée du site est payante.

Exemples de loisirs :

- Atelier musical,
- Ferme de loisirs,
- Zoo,
- Musée,
- Parc,
- Matchs sportifs...

BÉNÉVOLAT

POUR VOUS
l'offre restauration

Restauration collective
Le titre restaurant

Restauration collective

La Poste propose **422 points de restauration collective**, dont 127 restaurants inter-entreprises de La Poste et 295 restaurants inter-entreprises conventionnés.

Dans les **127 restaurants inter-entreprises de La Poste**, plus de 6 millions de repas sont servis chaque année. Tout est mis en œuvre pour répondre aux souhaits des postiers de manger sainement. Les restaurants proposent ainsi un maximum de produits frais, issus de l'agriculture raisonnée, locale et biologique mais aussi des produits certifiés et labellisés. La Poste garantit aux postiers une qualité sanitaire et nutritionnelle.

Aide financière et aide complémentaire

Tous les postiers en activité et les retraités* bénéficient de l'aide financière du C.O.G.A.S pour leur repas. Une aide complémentaire est attribuée sous conditions de revenus. Ces deux aides peuvent atteindre jusqu'à 56 % du prix du repas.

* Retraités : uniquement dans les restaurants de La Poste

L'aide complémentaire

Elle est attribuée par repas servi aux personnels de La Poste en activité qui ont une rémunération inférieure ou égale à celle du personnel titulaire à l'indice 548.

À titre d'information, le salaire brut annuel correspondant à l'indice brut 548 est égal à 26 204,25 euros au 1er février 2018. Cette aide est également attribuée aux retraités de La Poste remplissant ces conditions. Le montant de l'aide complémentaire est de 1,29 euros au 1er janvier 2018.

Quelle est la démarche pour déjeuner dans votre restaurant ?

Pour déjeuner dans le restaurant le plus proche de votre établissement, il suffit d'obtenir un badge d'accès auprès de votre service des Ressources Humaines.

Portail Malin

Sur le Portail Malin, vous pouvez retrouver la liste et les coordonnées de tous les restaurants inter-entreprises de La Poste de votre département.

Le titre restaurant

Le titre restaurant est un titre de paiement permettant d'acquitter tout ou une partie du prix d'un repas. Sous conditions d'organisation de travail, il est attribué aux postiers en activité n'ayant pas accès à la restauration collective.

Trois valeurs faciales

Trois valeurs faciales sont proposées pour le titre-restaurant : 7 euros, 6 euros et 5,60 euros suivant le niveau de salaire du postier. L'aide du C.O.G.A.S correspond à 50 % ou 60 % de la valeur faciale du titre.

Nombre de titres attribués

Un seul titre restaurant est prévu par repas compris pendant l'horaire de travail et par jour de présence effective. Le nombre total de titres est attribué en fonction du nombre de jours de présence effective dans le mois précédent la commande. Les titres sont valables jusqu'à la fin du mois de janvier suivant l'année civile d'émission.

Comment demander le titre restaurant ?

La demande est à effectuer auprès de votre manager. Elle est ensuite traitée par le service des Ressources Humaines en début de mois pour une remise en fin de mois. La participation est prélevée mensuellement sur votre salaire.

Utilisation

Utilisation plafonnée à 19 euros par jour sans rendu de monnaie sur la valeur payée par titres restaurant.

POUR VOUS
les offres enfance

- Garde d'enfant
- Scolarité
- Problèmes d'addiction
- Handicap
- Jobs d'été

Garde d'enfant

Information sur l'enfance

Reportez-vous en page 7.

La prestation d'action sociale de garde des jeunes enfants de moins de 6 ans

Les parents postiers, fonctionnaires, en C.D.I ou en C.D.D de plus de 3 mois, qui recourent à un mode de garde déclaré et rémunéré, peuvent demander cette aide. Un complément d'aide est apporté si l'horaire de garde de votre enfant commence tôt ou se termine tard.

Les modes de garde rémunérés pris en compte sont les suivants : assistante maternelle, crèche, halte-garderie, garde à domicile, jardin d'enfants.

Conditions d'attribution et aide de La Poste

- L'enfant doit être à la charge effective et permanente du postier au sens des prestations familiales.
- La prestation, versée mensuellement, comprend une allocation de base modulable selon les ressources de la famille*, et un complément pour les modes de garde qui commencent tôt ou qui se terminent tard.
- Pour l'allocation de base, trois niveaux d'aide sont déterminés selon les ressources de la famille[1] et la région d'habitation. Son montant varie ainsi de 0,29 euros de l'heure à 0,47 euros de l'heure.

- Le complément est de 2 euros par heure de garde effectuée avant 7 h 30 ou après 18 h 30.

Participation aux frais de centres de loisirs (A.S.L.H)

Vous pouvez bénéficier pour vos enfants de moins de 18 ans d'une participation financière lorsqu'ils sont accueillis en centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis. Reportez-vous en page 9.

À savoir : Pour les séjours en centres de loisirs de La Poste ou conventionnés par La Poste, l'aide est versée directement à l'association gestionnaire qui en tient compte dans sa tarification.

Pour en savoir plus, **contactez votre Point Information Enfance.**

C.E.S.U pour la garde d'enfant

Vous pouvez régler vos frais de garde en utilisant le C.E.S.U préfinancé à hauteur de 50 titres par an. Pour en savoir plus sur le C.E.S.U, reportez-vous en page 28.

* Revenu Fiscal de Référence porté sur l'avis d'imposition disponible au 1er janvier de l'année.

Scolarité

ALLOCATION DE SCOLARITÉ DU PRIMAIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

L'allocation de scolarité permet de prendre en charge une partie des frais de scolarité de votre enfant âgé de moins de 27 ans au 1er janvier de l'année civile et à votre charge.

Conditions d'attribution et aide de La Poste à compter de la rentrée 2018-2019

- L'allocation est versée aux postiers fonctionnaires, en C.D.I et également aux retraités fonctionnaires, aux veuves et veufs de postiers et à certains tuteurs d'orphelin de père et de mère. Elle est soumise à conditions de ressources (sauf pour les orphelins).
- L'enfant doit être à la charge effective et permanente du postier au sens des prestations familiales.
- L'allocation est proposée avec 4 niveaux d'aides suivant le niveau d'études quelle que soit la filière suivie (générale, technique ou professionnelle) et la situation familiale. Son montant peut aller jusqu'à 1178 euros. Son versement est effectué en une seule fois à compter de la rentrée scolaire.

À savoir : L'allocation de scolarité est cumulable avec l'allocation de rentrée scolaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales.

La prestation étudiant

Votre enfant de 18 à 27 ans peut bénéficier du Prêt Personnel Étudiant (P.P.E)* de La Banque Postale**. En complément, le C.O.G.A.S vous accorde un abondement versé par La Poste, de 10 à 50 % du montant des intérêts en fonction du Quotient Familial.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**À un taux préférentiel pour les enfants de postiers fonctionnaires et en C.D.I.

Conditions d'attribution

Cette prestation est réservée aux postiers fonctionnaires, en C.D.I et aux retraités. L'enfant doit avoir contracté un Prêt Personnel Étudiant* auprès de La Banque Postale Financement. Le parent postier « caution solidaire » doit avoir la charge effective et permanente de l'enfant étudiant.

À noter : votre demande de prestation est à envoyer à l'établissement D.N.A.S de Montpellier, dont l'adresse figure sur le formulaire.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Aide aux devoirs du C.P à la terminale

Mathématiques, français, anglais, sciences physiques, chimie, S.V.T, histoire, géographie et philosophie*. Tous les jours sauf le vendredi, de 17h à 20h**, des enseignants de l'Éducation Nationale accompagnent vos enfants dans leur scolarité.

Pour bénéficier de cette aide aux devoirs, sans frais pour les postiers, il suffit de créer votre compte en ligne sur le Portail Malin à l'aide de votre identifiant R.H.

*Mathématiques, français, anglais pour les enfants des départements d'Outre-mer.

**Heures locales, y compris dans les départements d'Outre-mer.

C.E.S.U pour les cours à domicile

Vous pouvez régler les cours à domicile à l'aide de C.E.S.U préfinancés. Pour en savoir plus sur les C.E.S.U, reportez-vous en page 28.

Une participation pour les séjours scolaires

Classes vertes, classes découvertes, classes de neige, voyages d'étude... La Poste propose une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants dans le cadre du système éducatif en France ou à l'étranger.

Conditions d'attribution et aide de La Poste

- Cette prestation est versée aux postiers fonctionnaires, en C.D.I ou en C.D.D depuis plus de 3 mois.
- L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au début de l'année scolaire et doit être à la charge effective et permanente du postier au sens des prestations familiales.
- Le séjour doit être organisé en tout ou en partie pendant le temps scolaire, pour la classe entière ou des groupes de niveau homogène.
- Le montant de la participation varie de 6,30 à 15,00 euros par jour selon le Quotient Familial du postier et l'âge de l'enfant.

À noter : La participation peut être versée quelques jours avant le départ.

Des formations avec le foyer de Cachan

Le lycée Robert Keller du Foyer de Cachan est un lycée professionnel sous contrat d'association avec l'État, qui garantit un enseignement et des procédures d'orientation identiques à celles de l'enseignement public. Le lycée professionnel Robert Keller est situé à dix minutes du centre de Paris, à proximité des transports en commun (R.E.R B – Station Bagneux) dans un cadre verdoyant. Il dispose d'un internat.

Les formations proposées :

- C.A.P Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques
- B.A.C PRO A.S.S.P (Accompagnement Service à la Personne)
- B.A.C PRO Commerce
- B.A.C PRO M.E.L.E.C (Électrotechnique - Énergie - Équipements Communicants)
- B.A.C PRO Métiers de la Sécurité

Et par la voie de l'alternance :

- C.A.P D.O.S.C (Distribution des Objets et Services Clientèle)
- B.A.C PRO A.R.C.U (Accueil et Relation Clients et Usagers)

À noter : Les enfants de postiers bénéficient d'une importante réduction. Chaque année, des journées portes ouvertes sont organisées au mois de mai.

Problèmes d'addiction

Jeux vidéos ou en ligne, alcool, "binge drinking"*, drogue ?
En tant que parents, vous vous questionnez sur les pratiques de votre enfant. Amitié informe, conseille et soutient aussi l'entourage familial. Elle peut vous orienter au besoin vers les professionnels adéquats.

* Mode de consommation excessive d'alcool sur une courte période avec recherche d'un état d'ivresse très rapide.

Résidence étudiante du foyer de Cachan

La Résidence Étudiante Jacques Restignat, située à Cachan, dans le Val-de-Marne, au sein d'un parc boisé de cinq hectares, fournit aux étudiants les meilleures conditions d'hébergement pour la réussite de leur parcours post-bac.

La résidence dispose de 300 logements

- Plus de 294 chambres de 16 m² pour un loyer de 630 euros toutes charges comprises (dont le ménage). Les chambres sont adaptées aux personnes à mobilité réduite, y compris les salles de bains.
- Six studios de 27 m² pouvant accueillir deux personnes pour un loyer de 945 euros toutes charges comprises.
- Des travaux sont actuellement en cours au sein de la petite résidence, qui ouvrira à nouveau ses portes en septembre 2018 avec 81 studios tout neufs.

Aide du C.O.G.A.S sur le loyer

Vous pouvez bénéficier d'une aide de 100, 200 ou 300 euros par mois sur les loyers de la résidence, en fonction de vos revenus fiscaux ou de votre Quotient Familial.

ALLOCATIONS LIÉES AU HANDICAP DE L'ENFANT

La Poste propose deux allocations destinées à faciliter l'intégration des enfants.

L'allocation aux parents d'enfant handicapé ou infirme de moins de 20 ans

Conditions d'attribution et aide de La Poste

- **Cette aide est destinée aux postiers fonctionnaires, en C.D.I, en C.D.D de plus de 3 mois ainsi qu'aux retraités, aux ayants droit de postiers (veufs ou veuves).**
- **Pour en bénéficier, le postier doit avoir la charge effective et permanente de l'enfant et percevoir l'A.E.E.H (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé).**
- **Selon les conditions de vie de l'enfant, l'allocation peut être versée de façon mensuelle ou annuelle. Le montant mensuel de l'allocation est de 158,89 euros.**

À noter : Les conditions de cumul avec d'autres aides liées au handicap doivent être vérifiées au préalable sur la note de service C.O.R.P-D.N.A.S 2014-0166 du 12 août 2014, en ligne sur le Portail Malin.

L'allocation pour les enfants handicapés ou infirmes de 20 ans à 27 ans

Cette allocation est destinée aux enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et qui poursuivent des études ou un apprentissage.

Conditions d'attribution et aide de La Poste

- L'allocation est versée aux postiers fonctionnaires, en C.D.I, en C.D.D de plus de 3 mois ainsi qu'aux retraités et aux ayants droit de postiers (veufs ou veuves).
- Pour en bénéficier, le postier doit avoir la charge effective et permanente de l'enfant.
- L'enfant doit présenter un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %. Il doit poursuivre des études ou un apprentissage en France, en Suisse ou dans les pays de l'Union Européenne.
- Le versement mensuel est au taux de 30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.
- Si votre enfant présente une maladie chronique non constitutive d'un handicap, vous pouvez demander à bénéficier de l'allocation sur avis d'un médecin agréé par la Préfecture.

À noter : Les conditions de cumul avec d'autres aides liées au handicap doivent être vérifiées au préalable sur la note de service C.O.R.P-D.N.A.S 2014-0166 du 12 août 2014, en ligne sur le Portail Malin.

Jobs d'été

Certaines associations de La Poste, comme l'A.V.E.A, l'A.F.E.H ou encore l'Union Nationale des Jumelages, peuvent proposer des emplois saisonniers à vos enfants. Elles procèdent à leur propre sélection. Renseignez-vous auprès d'elles.

L'A.V.E.A

Elle propose aux étudiants en possession du B.A.F.A (ou en cours d'acquisition) des postes d'animateurs pour différents séjours. Votre enfant doit adresser sa candidature, son C.V et une lettre de motivation, par courrier à l'association :

- jusqu'au mois de mars pour les vacances d'été et de la Toussaint,
- à partir de début novembre et jusqu'au 15 décembre pour les vacances d'hiver et de printemps

- **Passer son B.A.F.A avec l'A.V.E.A, c'est possible !**

  L'A.V.E.A propose aux jeunes de plus de 17 ans des stages de préparation au brevet.

A.V.E.A La Poste
Service des Ressources Humaines

- **8 RUE BRILLAT SAVARIN**
  75013 PARIS
- **www.avea-vacances.fr**

- **Pour les vacances des enfants,** reportez-vous à la page 8
- **Pour les loisirs des enfants,** reportez-vous à la page 16
- **Des associations à l'écoute des parents,** consultez l'annuaire des associations en page 49

L'A.F.E.H

Pour ses vacances d'été, au mois d'août, l'A.F.E.H recrute des jeunes qualifiés sur des postes d'animateur, d'adjoint à la santé et de cuisinier. Une expérience citoyenne enrichissante. Pour déposer sa candidature, votre enfant doit envoyer un C.V et une lettre de motivation par courrier ou par e-mail au mois de mars ou d'avril.

Association des Familles d'Enfants Handicapés - Service Vacances

- **8 RUE BRILLAT SAVARIN**
  75013 PARIS
- **E-mail : afeh.vacances@orange.fr**

L'Union Nationale des Jumelages

Tous les étés, l'Union Nationale des Jumelages propose aux étudiants quelques emplois temporaires rémunérés d'une durée d'un à trois mois dans certains pays européens. Vos enfants pourront ainsi être employés par les services d'opérateurs postaux et de télécommunications sur des postes tels que la distribution du courrier, le tri, la bureautique, l'accueil en site touristique ou encore dans les services administratifs. En contrepartie, La Poste reçoit aussi des étudiants, enfants de postiers d'autres pays.
Les candidatures, C.V et lettre de motivation, doivent parvenir à l'association avant la fin du mois de mars de chaque année.

Union Nationale des Jumelages

- **13 RUE DE JAVEL - 75015 PARIS**
  E-mail : unjpt@orange.fr
- **www.unionjumelages.com**

Simplifiez-vous la vie !

C.E.S.U préfinancé
Prix réduits avec La COOP

Le chèque emploi service universel préfinancé (C.E.S.U)

Destiné aux postiers fonctionnaires et en C.D.I, le C.E.S.U préfinancé par le C.O.G.A.S est un titre de paiement nominatif qui permet de régler l'ensemble des services à la personne à domicile.

- Le préfinancement de La Poste varie de 3 euros à 12,50 euros en fonction du Quotient Familial du postier pour des titres d'une valeur faciale de 15 euros.
- Le nombre de C.E.S.U pré-financés par le C.O.G.A.S est de 50 titres par an et par postier.
- Les postiers en situation de handicap Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les postiers aidants familiaux, peuvent commander autant de titres C.E.S.U qu'ils le souhaitent dès lors que le montant du préfinancement de La Poste sur une année civile ne dépasse pas 1 830 euros.
- Les C.E.S.U sont livrés directement au domicile sous forme de titres papier ou dématérialisés sous forme de e-titres.

Samia, 29 ans, Marseille

« Je bénéficie des C.E.S.U depuis quelques temps déjà, pour payer les frais de garde de mon fils en attendant qu'il entre à la maternelle. Cette année je suis passée au C.E.S.U en ligne, c'est l'e-titre. Je paie directement la nounou en ligne et je peux même lui verser le montant exact. C'est beaucoup plus simple ! »

Le e-titre

Le e-titre permet de recevoir les C.E.S.U sur un compte nominatif à partir du site Internet : **www.domiserve.com**

Vous pouvez ainsi régler votre intervenant en ligne.
Le règlement se fait au centime près et l'enveloppe peut être complétée en ligne par carte bancaire

Le C.E.S.U

Familles monoparentales, postiers Bénéficiaires de l'obligation d'emploi et aidants familiaux

Le nombre de parts fiscales portées sur l'avis d'imposition est abondé de :

- 0,5 part supplémentaire pour les familles monoparentales,
- 0,5 part supplémentaire pour les postiers en situation de handicap (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi),
- 0,5 part supplémentaire pour les postiers aidants familiaux.

Le cas échéant, les trois majorations de part fiscale sont cumulables.

Quels services régler avec des C.E.S.U ?

- La garde d'enfant à domicile et en-dehors du domicile
- Le soutien scolaire et les cours à domicile
- Les travaux ménagers, le jardinage et le bricolage
- L'assistance informatique à domicile
- L'aide à la mobilité et au transport des personnes en difficulté de déplacement
- L'aide aux aidants familiaux...

Utilisation des C.E.S.U

Recherche d'un prestataire, démarches administratives, réglementation juridique et fiscale...

- Renseignez-vous auprès de la ligne des activités sociales : Choix 2 : C.E.S.U

Dominique, 60 ans, Lyon

" J'utilise le C.E.S.U pour payer une personne qui fait des travaux de bricolage chez moi. Étant en situation de handicap, je bénéficie d'une aide complémentaire. "

La COOP

La COOP vous propose un large choix de produits et de services au prix le plus juste, que vous pouvez acheter en ligne sur le site internet www.lacoop.fr ou en vous rendant dans ses 21 magasins régionaux.

Des tarifs "avantages postiers" sur le site www.lacoop.fr

- Achat de voitures avec Coop Auto : jusqu'à – 40 % de remise,
- Location de ski avec Skiset : jusqu'à - 60 %,
- Ordinateurs Hewlett Packard : jusqu'à 15 % de remise,
- Vélos à assistance électrique : 20 % de remise sur le prix public,
- Dekra Norisko Autocontrol : 15 % de remise sur votre contrôle technique,
- E-carte Décathlon : 5 % de réduction,
- La Poste Mobile : des forfaits aux meilleurs prix pour les retraités de La Poste,
- La tablette Ardoiz en ligne au tarif spécial postier.

Des packs solidarité

Vous emménagez ou rencontrez un aléa de la vie ? Rendez-vous sur **www.lacoop.fr** ou dans votre magasin COOP pour vous équiper à moindre coût !

Exemple de pack :

+ Une banquette clic-clac
+ Un réfrigérateur
+ Un micro-ondes
+ Un aspirateur traîneau
+ Une cafetière
+ Un grille-pain

= **599** euros seulement *

Les packs sont modulables selon vos besoins.

* au 1er mars 2018

Encore plus de réductions

Bénéficiez de remises additionnelles sur :

- Les parfums : jusqu'à - 50 %
- Les produits Coop Santé : jusqu'à -15 %
- La puériculture : jusqu'à - 10 %
- La presse : jusqu'à - 73 %

Avantage postiers !

Devenir sociétaire pour 10 euros à vie et les frais de port offerts sur lacoop.fr

Pour pouvoir bénéficier de l'offre des coopératives, il faut devenir sociétaire en payant une part sociale de 10 euros valable à vie, lors de votre premier achat. Pour tout premier achat sur le site **www.lacoop.fr** ou dans une coopérative en région, la part sociale vous est offerte. Bénéficiez aussi des frais de port offerts sur le site et pour certains achats en coopérative (sous conditions).

Retrouvez sur **www.lacoop.fr** l'ensemble de nos magasins régionaux, ou contactez notre service client au 0810 813 919 (du lundi au vendredi de 9h à 16h30). Coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine.

POUR VOUS
les offres solidarité

L'engagement
Handicap et maladie
Aide et accompagnement financier
Les aidants familiaux

Pour tous les postiers, La Poste et le C.O.G.A.S affirment quotidiennement leur engagement en faveur de la solidarité.

Ils soutiennent activement les associations qui proposent une aide et une écoute aux postiers fragilisés en raison d'une maladie grave, d'une situation de handicap ou de dépendance, ou d'une difficulté ponctuelle.

Ils proposent des prestations adaptées aux situations des familles, et disposent d'un réseau d'assistants sociaux professionnels.

La Poste reconnaît les situations de handicap dans le cadre de l'accord national 2015-2017 en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap à La Poste.

Enfin, La Poste a créé une Commission solidarité auprès du C.O.G.A.S, chargée d'examiner les particularités de l'offre sociale dans ses domaines et de rechercher de nouvelles pistes d'action.

Les postiers s'engagent

Les postiers agissent en faveur de la solidarité au sein de l'entreprise. Ils s'investissent bénévolement au sein des nombreuses associations sur tout le territoire. Ils contribuent à des actions de solidarité telles que le don du sang et le secourisme.

Les associations s'engagent

DON DU SANG, l'Union Nationale des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles de La Poste et d'Orange est la première association française militant pour le don de soi : don de sang, don d'organes, don de moelle osseuse. Elle organise des réunions d'information et des collectes de sang sur tout le territoire.

L'U.N.A.S.S, Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs de La Poste et d'Orange, organise l'apprentissage, la transmission et la pratique des gestes qui sauvent. Elle propose un catalogue de formations au secourisme (*citoyen* : gestes qui sauvent, PSC1 / *opérationnel* : PSE1, PSE2, chef d'équipe / *pédagogie* : initiateur gestes qui sauvent, formateur) gratuites pour les postiers et leurs ayants droit. Pour une approche ludique, Salvum, un jeu interactif pédagogique en ligne sur le Portail Malin, permet de s'initier aux premiers secours. Inscription gratuite à partir de votre compte Portail Malin.

L'A.P.T.O.M, Association du Personnel de La Poste et d'Orange originaire des départements d'Outre-mer et résidant en métropole maintient et resserre les liens entre les familles. Elle propose des moments conviviaux pour faire partager la culture domienne.

Portail Malin

Si vous souhaitez aider et rejoindre les associations de La Poste, consultez leurs offres de missions sur le Portail Malin dans l'onglet **Bénévolat**.

Associations de soutien face au handicap et à la maladie

- **L'A.F.E.H,** Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et Orange, œuvre en faveur des familles ayant un enfant en situation de handicap. Elle fait connaître et défend leurs droits. Elle apporte un soutien moral et matériel aux familles. Elle aide au financement de places en établissements. Elle organise des séjours pour enfants, adolescents et adultes au mois d'août, ainsi qu'au printemps et à l'automne. Elle propose des Chèques-Vacances dans le cadre de l'Aide aux projets vacances (A.P.V), ainsi qu'un C.E.S.U retraités avec la Mutuelle Générale et la Tutélaire.
- **V.S.A-CORREZE** à Allassac : un village vacances pour familles et groupes, proposant également des séjours répits à destination des aidants familiaux et de leurs aidés.
- **L'A.G.E.F de Nuits-Saint-Georges** gère un E.S.A.T (Etablissement et Service d'aide par le Travail), une Entreprise Adaptée, un foyer d'hébergement et deux résidences pavillonnaires.
- **L'A.G.E.F du Pays de Brive** gère une Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S) avec une section pour les autistes.
- **L'A.T.H.A**, association à l'écoute des personnes en situation de handicap au travail ou en retraite de La Poste et d'Orange. L'A.T.H.A apporte un appui moral, réglementaire ou juridique aux personnes en situation de handicap au travail.
- **L'A.P.C.L.D,** association au service des personnes malades et handicapées de La Poste et d'Orange. L'A.P.C.L.D accompagne les postiers, les informe et les appuie dans les démarches. Elle soutient les familles et les aidants. Elle met à disposition des personnes en consultation ou en soin des logements d'accueil et des aides pécuniaires.
- **A.M.I.T.I.E** La Poste Orange accompagne et oriente vers le soin les postiers, leur conjoint et leurs enfants en situation d'addiction. Elle organise des actions de prévention sur l'alcool, les toxicomanies ou sur d'autres addictions tels les jeux en ligne.

Pour contacter les associations, reportez-vous à l'annuaire p. 49.

L'A.N.R, l'Association Nationale des Retraités organise pour ses adhérents des sorties, voyages, activités à prix compétitif. Elle défend également leurs intérêts, ceux de leurs conjoints survivants et de leurs orphelins.

Aide et accompagnement financier en lien avec le réseau des assistants sociaux de La Poste

L'accompagnement des assistants sociaux

Vous rencontrez des difficultés financières passagères ou plus installées ? N'hésitez pas à prendre contact avec le service social de La Poste. Après analyse de votre situation, l'assistant social étudie avec vous les actions possibles pour retrouver une situation financière plus équilibrée : conseils, information sur vos droits, orientation vers les services compétents. Les solutions, internes ou externes à l'entreprise, font toujours l'objet d'un plan d'actions concerté avec les personnes.

Le partenariat avec C.R.E.S.U.S

(Chambre REgionale du SUrendettement Social) s'adresse aux postiers fonctionnaires, en C.D.I et retraités connaissant une situation de mal endettement ou de surendettement. L'association C.R.E.S.U.S apporte, via sa plateforme nationale ou via ses correspondants locaux, toutes les réponses utiles et pratiques, en matière bancaire, sur les procédures de saisies ou de surendettement et en matière de droit de la consommation. Ce sont les assistants sociaux qui vous orientent vers ce service.

Microcrédit

Ce dispositif de crédit en partenariat avec CRÉA-SOL, est proposé sous conditions de ressources, aux postiers qui n'ont pas accès au crédit à la consommation classique. Il leur permet, grâce à un accompagnement personnalisé par les assistants sociaux et à une aide du C.O.G.A.S, de réaliser leur projet. Le microcrédit finance des projets de mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, accès au logement) ou encore des dépenses liées aux soins médicaux.

Conditions d'attribution et aide de La Poste

- Ce dispositif est accessible aux postiers fonctionnaires et en C.D.I.

Les conditions de ressources

- CRÉA-SOL procède au calcul du « reste pour vivre minimum » qui doit correspondre à 6 euros par jour et par personne, soit :
  - 180 € pour une personne seule,
  - 360 € pour un couple,
  - 180 € supplémentaire par enfant à charge.

  La notion de « reste pour vivre » correspond au montant résiduel obtenu par la différence entre la somme de l'ensemble des ressources de l'emprunteur et la somme des charges.
- La durée des prêts varie de 6 à 36 mois, pour des montants compris entre 300 et 3 000 euros, et un taux d'intérêt fixe de 4 %.
- Le C.O.G.A.S apporte une aide égale à 50 % des intérêts versés. Cette prestation est versée en une seule fois à mi-parcours du remboursement.
- Le formulaire est disponible sur le Portail Malin.

Pour toute information sur C.R.E.S.U.S et le Microcrédit, contactez votre assistant social.

L'Appui, plateforme de conseil et d'orientation bancaire et budgétaire de La Banque Postale

Si vous êtes client de La Banque Postale, des chargés de clientèle vous proposent d'analyser, gratuitement et en toute confidentialité, votre budget et vos charges, puis de trouver les solutions concrètes adaptées à votre situation : rachats de crédits, offres bancaires dédiées, point sur des droits et dispositifs de prestations sociales, ou encore mise en relation avec les acteurs sociaux.

Contact : 09 69 36 39 20 du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (prix d'un appel local ou selon les tarifs pratiqués par votre opérateur depuis un mobile)

Pour les aidants familiaux

L'aidant

L'aidant familial est la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante (perte d'autonomie, situation de handicap) de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes (soins, démarches administratives, activités domestiques...).

Le guichet des aidants familiaux : construire l'offre dont vous avez besoin

Afin de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour les personnes en situation d'aidant familial, le C.O.G.A.S de La Poste (Conseil d'orientation et de gestion des activités sociales), a décidé de mettre en place en 2016 une offre sociale pour les aidants familiaux postiers. L'accès à cette offre se fait par une plateforme téléphonique* d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement qui répond aux interrogations des aidants familiaux en :

- Réalisant des recherches sur des solutions adaptées à leur situation ;
- Les accompagnant dans leurs démarches administratives ;
- Les orientant vers les prestations d'activités sociales de La Poste et les associations reconnues par le C.O.G.A.S, susceptibles de les aider.

Il est ouvert à tous les postiers actifs ou aux retraités de La Poste s'interrogeant sur les problématiques liées à la dépendance et souhaitant obtenir des informations sur ce sujet.

Le certificat d'aidant

En fonction des besoins détectés, les téléconseillers du guichet des aidants familiaux proposent aux postiers actifs, répondant à des critères définis, d'obtenir le certificat d'aidant familial.
Celui-ci permet l'accès à des offres dédiées :

- C.E.S.U aidants
- Aides à domicile pour l'aidé
- Aide au répit
- Formation
- Offre de la "silver économie"

Ces offres s'obtiennent au moment de la demande de certificat ou lors d'un appel ultérieur au guichet des aidants.

Pour tous, le service de recherche de place en maison de retraite

Il s'agit d'un service d'écoute et d'analyse des besoins pour orienter le choix de la maison de retraite. Le conseiller accompagne l'appelant dans la constitution du budget et la présentation des aides financières existantes. Il vient en aide dans l'organisation des prises de rendez-vous pour visiter les établissements. Avec plus de 1 500 établissements publics ou privés, le service permet d'accéder à des solutions sur l'ensemble du territoire français.
Ce service est accessible aux postiers actifs ou aux retraités de La Poste en contactant le guichet des aidants.

Guichet des aidants

Tél. : 017 816 14 27

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heures locales de métropole)

Prix d'un appel local

Portail Malin

Consultez le guide des aidants familiaux du Groupe La Poste et toutes les offres sur la page Aidants du **Portail Malin**.

LES SOLUTIONS **LOGEMENT**

Les solutions logement

POUR VOUS, les offres logement

Le service logement
Débutants ou alternants
Accompagnement mobilité
Location
Achat-financement travaux

Le Service Logement de La Poste propose un accompagnement personnalisé :

- Pour les débutants et alternants (aides financières, hébergement temporaire)
- L'aide à la mobilité professionnelle (prêts et l'aide à la recherche de logement)
- Une offre locative et des aides financières liées
- Une offre sélectionnée pour l'accession à la propriété (prêts accession et travaux)
- Des aides au maintien dans le logement en cas de difficultés et des possibilités d'hébergement temporaire

Ligne logement

0 810 888 801 Service 0,06 € / min + prix appel

- Location d'un logement social en Ile-de-France, **choix 1**
- Demande d'aides Loca-Pass, Mobili-Pass, Mobili-Jeune, Prêt Accession ou Prêt Travaux, **choix 2**
- Location ou Accession d'un logement social en Province, **choix 3**
- Aides au logement des débutants, **choix 4**
- Hébergement temporaire en résidence, **choix 5**

Courriel
service.logement@laposte.fr ou hebergement@laposte.fr

Expertise et conseil logement
L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (A.N.I.L) : www.anil.org

Portail Malin

www.portail-malin.com, Rubrique « Logement »

- Onglet « Louer » : les offres
- Onglet « Acheter » : les offres
- Onglet « Hébergement Temporaire »
- Onglet « Aides et prestations »
- Un accès aux formulaires

Mobilité géographique

Débutants ou alternants à La Poste

AIDES FINANCIÈRES

- **Aide au Logement en Province (A.L.P)**
- **Aide au Logement en Ile-de-France (A.L.I.F)**
- **Aide au Logement en Outre-Mer (A.L.O.M)**

Bénéficiaires : tous les débutants en CDI (moins de 24 mois d'ancienneté à la date de la demande), titulaire ou co-titulaire d'un bail dans le cas de la location, ou payant des mensualités de remboursement, dans le cas de l'accession à la propriété.

- **Aide MOBILI-JEUNE (réservée aux alternants)**

Bénéficiaires : tous les jeunes ayant moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à La Poste depuis moins de 6 mois.

TROUVER UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Vous pouvez être accueilli dans une résidence d'hébergement sur le territoire en attendant de trouver un logement stable. Ces résidences accueillent les débutants, et peuvent héberger sous certaines conditions, les postiers en formation, en mobilité.

Accompagnement mobilité

DISPOSITIF MOBILI-PASS

Il concerne tous les postiers vivant une mobilité professionnelle qui occasionne une mobilité géographique de plus de 70 km ou un temps de trajet domicile-travail d'au moins 1h15.

- **Subvention MOBILI-PASS**

La subvention MOBILI-PASS est de 1 900 euros ou 2 200 euros selon la région d'arrivée. Elle est destinée à financer, via Muter Loger, la recherche d'un nouveau logement en location dans le secteur privé sur le site d'arrivée.
Contacter Muter Loger au 04 37 49 61 90 ou contact@muterloger.com

- **Prêt MOBILI-PASS**

Le prêt MOBILI-PASS est d'un montant de 3 000 euros ou 3 500 euros selon la région d'arrivée (éventuellement diminué de la subvention MOBILI-PASS). Il vise à financer les frais induits par la mobilité : frais d'agence pour la recherche d'un logement locatif, frais d'hôtel ou d'hébergement en chambre d'hôtes ou gîtes, double charge de logement…

- **Prêt accession pour les postiers en mobilité**

- **Prêt relais mobilité**

Le prêt relais finance l'acquisition ou la construction d'une nouvelle **résidence principale.**

Les solutions logement

Location

LOUER UN LOGEMENT SOCIAL

• Demande de logement

Tout postier en activité peut déposer une demande de logement social après validation de sa période d'essai et tout au long de sa carrière.
Les demandeurs ayant un dossier valide se verront proposer la visite par le Service Logement de La Poste de logements pour lesquels ils sont éligibles en termes de plafond de ressources et de typologie (composition familiale).
Une sélection de logements disponibles, actualisée quotidiennement, est également proposée sur le **Portail Malin > Logement > Louer**. Vous pouvez cliquer sur les liens et demander des bons de visite, à condition d'avoir déposé un dossier de demande de logement.

LOUER UN LOGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

• Trouver une location

La Poste a mis en place un partenariat avec Muter Loger, facilitant ainsi l'accès des postiers aux logements dans le secteur privé, au travers de 3 sites gratuits. L'accès à ce dispositif s'effectue via le Portail Malin. Vous pouvez contacter le partenaire Muter Loger via "Ma ligne logement" au 09 71 041 041 - contact@mlvs.fr et préciser être salarié du Groupe La Poste. Un mail récapitulatif incluant les différentes sources logements vous sera adressé.

AIDES FINANCIÈRES

• Avance LOCA-PASS, pour vous aider à financer le dépôt de garantie

L'avance LOCA-PASS est un prêt à 0 % plafonné à 1 200 euros qui finance le dépôt de garantie exigé par le bailleur. Elle est accessible à tous les postiers sans conditions de ressources.

• Garantie LOCA-PASS, pour garantir votre bailleur

La garantie LOCA-PASS est une aide qui garantit le paiement de votre loyer à votre bailleur social. Elle est accessible sans condition de ressources à tous les agents et apprentis qui s'apprêtent à louer un logement social en résidence principale.

• La Garantie VISALE, pour sécuriser les loyers du parc privé

La garantie Visale est un dispositif gratuit de cautionnement qui permet de sécuriser les revenus locatifs du propriétaire en cas d'impayés de loyers (charges comprises) du locataire. Ce dispositif est accessible

aux jeunes de moins de 30 ans et également, aux salariés de plus de 30 ans quel que soit leur contrat de travail (hors C.D.I confirmé et fonctionnaire).

Achat – financement travaux

ACHETER UN LOGEMENT

- **Trouver un logement neuf en Ile-de-France et en Province**

Le Service Logement de La Poste sélectionne pour vous des offres de logements neufs en accession sociale à la propriété ou à prix maîtrisé.
Les logements sélectionnés sont proposés à des prix inférieurs à ceux observés sur le marché, pour une qualité de construction identique.
Des sélections de logements neufs à l'accession sont proposées régulièrement sur le **Portail Malin > Logement > Acheter.**

- **Aide financière : le prêt Accession**

Les postiers, fonctionnaires ou salariés en C.D.I ayant au moins 1 an d'ancienneté, peuvent bénéficier d'un prêt à l'accession dans le neuf ou dans l'ancien. Le prêt finance également l'agrandissement de la résidence principale.
Ce prêt est réservé aux postiers :
- en situation de mobilité professionnelle,
- primo-accédants ayant un taux d'effort compris entre 28 et 33%,
- ou, devant faire face à une situation de handicap au sein du ménage.

Si vous êtes collaborateur de La Poste ayant achevé votre période d'essai, vous pouvez bénéficier d'une **"surbonification"** sur votre prêt principal distribué par La Banque Postale : dédié à l'accession sociale et à la primo accession, ce dispositif permet de financer l'achat d'un logement neuf ou ancien distribué par des organismes H.L.M. Renseignez-vous auprès de votre correspondant logement en région.

FAIRE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- **Aide financière : le prêt Travaux**

Le prêt Travaux finance certains travaux d'économie d'énergie jusqu'à **5 000 euros**, uniquement pour des travaux réalisés pour la résidence principale. Tous les postiers propriétaires, sous conditions de ressources peuvent en bénéficier.
Le **prêt Travaux Accessibilité** finance 100 % des travaux d'accessibilité ou de maintien dans les lieux des personnes confrontées à un handicap dans la limite d'un plafond de 10 000 euros.

Aides au maintien dans le logement

Ces aides s'adressent aux postiers qui rencontrent des difficultés sociales et/ou économiques ayant un lien avec le logement suite à évènement personnel (séparation, chômage, maladie, surendettement, décès...). L'accès à ces aides implique le passage par un Assistant Social de La Poste. Lorsqu'une demande d'aide (accompagnement social, aide sur quittance et aide exceptionnelle) est transmise par un Assistant Social de La Poste, ce dernier en informe le Service Logement (national ou local) et transmet simultanément une demande de logement quand cela est nécessaire ou une demande d'hébergement temporaire.

LES AVANTAGES **ENTREPRISE**

POUR VOUS,
+ d'avantages

Santé et prévoyance
Épargne salariale
Intéressement
Produits financiers
La Poste Mobile

Le contrat collectif santé / prévoyance des postiers salariés et le contrat collectif santé des postiers fonctionnaires

Les postiers bénéficient d'un contrat collectif d'assurance Santé à adhésion obligatoire, souscrit auprès de La Mutuelle Générale.

Le caractère collectif du contrat permet une mutualisation des risques entre tous les assurés et donc des cotisations plus attractives qu'en souscription individuelle.

De plus, La Poste participe au paiement des cotisations. Elle participe à 50 % au minimum des cotisations et peut aller jusqu'à 50 % pour les enfants.

L'assurance complémentaire santé

Elle complète, en partie ou en totalité, les remboursements effectués par la Sécurité sociale, dans les limites précisées dans la notice d'information en cas de maladie, accident ou maternité :

- les frais médicaux : consultations de généralistes ou de spécialistes, analyses en laboratoire, imagerie, pharmacie, radiologie, ostéopathie, nutritionnistes, cure thermale…
- les frais d'hospitalisation : chirurgie, forfait hospitalier, transport…
- les frais d'optique : verre, lentille, monture…
- les frais dentaires : soins, prothèses, orthodontie.

Une sur-complémentaire santé

En complément de leur mutuelle d'entreprise obligatoire, les postiers peuvent choisir une sur-complémentaire santé facultative. Cette sur-complémentaire comprend différents niveaux d'options leur permettant d'améliorer leurs garanties.

La couverture prévoyance

Pour les postiers salariés, la couverture Prévoyance prend en charge :

- les risques d'incapacité temporaire de travail, c'est-à-dire les arrêts de travail en cas de maladie, d'affection de longue durée, d'accident du travail et de maladie professionnelle, indemnisés par la Sécurité sociale,
- les risques d'invalidité et d'incapacité permanente,
- le décès du salarié. Dans ce cas, elle permet le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés et, le cas échéant, d'une rente éducation aux enfants à charge. Le montant du capital décès est modulé selon la nature du décès (maladie, accident, agression). Il peut être versé par anticipation en cas d'invalidité absolue et définitive du salarié.

Les postiers bénéficient, avec le contrat collectif, d'une **assistance** comprenant une aide à domicile en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation imprévue.

Avantages complémentaires avec La Mutuelle Générale

Pour leur prêt immobilier souscrit auprès de La Banque Postale*, les postiers peuvent bénéficier d'une offre de garantie.

En fonction de la situation personnelle du postier, des prestations d'action sociale peuvent être accordées par La Mutuelle Générale : prêts d'installation, prêts au logement, allocation d'entraide, bourse d'étude, allocations orphelins, allocations enfants handicapés...

* Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En pratique :

Pour connaître le détail des remboursements en vigueur, il convient de vous référer à la brochure d'information détaillant les garanties Santé applicables (brochure version « employés » ou version « cadres ») et aux plaquettes éditées à chaque modification du contrat (addendum).

Ces documents sont à conserver durant toute votre carrière.

Pour en savoir plus :

- **Site intranet R.H :**
  Forum > Ressources Humaines > NetRH
- **Par téléphone, les numéros**

  0 800 100 539 Service & appel gratuits

  pour les postiers salariés, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

  0 800 270 270 Service & appel gratuits

  pour les postiers fonctionnaires, du lundi au vendredi de 8h à 20h.
- Site internet de La Mutuelle Générale :
  www.lamutuellegenerale.fr

Les dispositifs d'épargne salariale

Deux plans d'épargne salariale existent aujourd'hui à La Poste : **le Plan d'Epargne Groupe (P.E.G)** et le **Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (P.E.R.C.O)**. Ces plans vous permettent de vous constituer, à moyen terme (5 ans) avec le P.E.G et/ou pour la retraite avec le P.E.R.C.O, un patrimoine de valeurs mobilières en bénéficiant de conditions fiscales avantageuses et d'un complément financier versé par La Poste : l'abondement. La gestion du P.E.G et du P.E.R.C.O est confiée à La Banque Postale. Tous les postiers, fonctionnaires, en C.D.I ou en C.D.D, ayant au moins 3 mois d'ancienneté ont la possibilité d'adhérer au P.E.G et au P.E.R.C.O.

En pratique :

- **Vous alimentez votre P.E.G et/ou P.E.R.C.O** sur la base de versements volontaires (réguliers ou ponctuels), de l'investissement de votre prime d'intéressement et/ou du transfert de jours de votre C.E.T (Compte Épargne Temps) vers votre P.E.R.C.O.
- Un versement complémentaire, l'abondement, est alors effectué par La Poste sur vos plans (l'abondement n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu mais uniquement aux cotisations de la C.S.G-C.R.D.S). La loi limite les versements volontaires sur l'année civile et sur les deux plans d'épargne salariale au quart de votre rémunération annuelle brute (R.A.B).
- **Une large gamme de placements est proposée :** les avoirs peuvent être investis dans 5 Fonds Communs de Placement d'Entreprise (F.C.P.E). La gestion des F.C.P.E est confiée à La Banque Postale.

Les avantages entreprise

LE P.E.G

- **L'abondement brut** versé par La Poste pour le P.E.G s'applique par tranche en fonction du montant de votre versement :

  - de 30 à 400 euros versés : + 35 %
  - de 401 à 800 euros versés : + 25 %
  - de 801 à 9 200 euros versés : + 15 %

  L'abondement, qui est calculé sur l'ensemble des versements de l'année civile, ne peut excéder 1 500 euros brut par an (1 380 euros net). **Exemple :** Si vous versez 1 200 euros dans le P.E.G, La Poste versera un complément de 300 euros brut (140 euros pour la 1re tranche de 30 à 400 euros + 100 euros pour la 2e tranche de 401 à 800 euros + 60 euros pour la 3e tranche de 801 à 1 200 euros). L'investissement total dans votre plan sera donc de 1 476 euros net.

- Les avoirs versés dans le P.E.G sont bloqués pendant 5 ans, sauf **9 cas spécifiques de déblocage anticipé :** le mariage, le P.A.C.S, la naissance ou l'adoption d'un 3e enfant, le divorce ou la séparation avec garde d'un enfant à charge, le décès (du bénéficiaire ou du conjoint), l'invalidité (du bénéficiaire ou du conjoint), la cessation du contrat de travail, la création ou la reprise d'une entreprise, l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale, le surendettement.

LE P.E.R.C.O

- La Poste verse un **abondement de 33 %** sur le P.E.R.C.O. L'abondement s'applique aux sommes versées dans le P.E.R.C.O, dans la limite de 4 % de la rémunération annuelle brute (R.A.B) perçue par le postier dans l'année qui précède et est plafonné à 900 euros brut par an (828 euros net). **Exemple :** Si votre rémunération annuelle brute s'élève à 20 000 euros, vos versements seront abondés dans la limite de 800 euros versés (4 % de votre R.A.B).

Pour un versement total de 800 euros durant l'année, vous percevrez un abondement de La Poste de 264 euros brut (33 % de 800 euros). L'investissement total sur l'année sera donc de 1 042,88 euros net.

- Les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite sauf en cas de déblocage anticipé. Les **5 cas de déblocage anticipé** sont l'acquisition de la résidence principale ou sa remise en état suite à une catastrophe naturelle, le surendettement, le décès, l'invalidité, l'expiration des droits au chômage.

- Vous avez le choix entre **deux modes de gestion des fonds**, la gestion libre (vous décidez librement de l'affectation de vos versements sur les 5 F.C.P.E) ou la gestion pilotée (vous déléguez la gestion à La Banque Postale).

  À l'issue du placement, vous pouvez choisir entre une sortie en rente, en capital ou sous forme mixte (capital et rente).

Pour en savoir plus :

- **Tél. P.E.G/P.E.R.C.O :**
  09 69 36 02 34
  (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.
- **www.epargnesalariale.laposte.fr**

Bonus de performance

PRIME

L'intéressement aux résultats de l'entreprise

La Poste a mis en place un dispositif d'intéressement aux résultats du Groupe qui permet de verser une **prime d'intéressement** aux postiers ayant 3 mois d'ancienneté au 31 décembre de l'année de référence.

Pour renforcer l'unité de l'entreprise, le travail en équipe et la coopération, le dispositif s'applique de façon identique à tous les postiers et prévoit le versement d'une prime d'**un montant unique**, quel que soit le grade, le niveau de rémunération ou la Branche de rattachement.

En pratique :

- Le montant de la prime d'intéressement est calculé en fonction du résultat économique et de critères de qualité, de performance. Il peut être complété par un bonus de performance lorsque les résultats sont supérieurs aux prévisions.
- Les sommes perçues au titre de l'intéressement ne sont pas soumises à cotisations sociales sauf C.S.G et C.R.D.S. Cette prime est affectée automatiquement au Plan d'épargne Groupe -P.E.G- (sur le Fond Commun de Placement Entreprise dit F.C.P.E « La Poste Responsable Monétaire ») en l'absence d'autre choix réalisé du postier dans la période de recueil des souhaits d'affectation. Le placement de ces sommes sur ces supports permet de les exonérer de l'impôt sur le revenu.

Pour en savoir plus :

Site intranet R.H :
Forum > Ressources Humaines > NetRH

Les avantages entreprise

Les avantages financiers des postiers auprès de La Banque Postale

Les postiers fonctionnaires et en C.D.I, titulaires d'un compte courant postal peuvent bénéficier de conditions privilégiées sur des produits et services gérés par La Banque Postale :

- gestion de l'argent au quotidien (rémunération du compte courant sur la base du livret A en vigueur, carte bancaire et découvert à taux préférentiels...),
- financement de projets immobilier et de biens à la consommation (taux préférentiels, réductions sur les frais de dossier...),
- épargne, assurances auto et habitation, prévoyance (réductions tarifaires).

Pour en savoir plus, consultez votre conseiller financier.

Pour en savoir plus :

- **Assurances**

  Le Centre de Relation Clients I.A.R.D au **02 28 09 42 20** (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

- **Crédit immobilier**

  Prenez rendez-vous avec votre conseiller en appelant le **3639** (0,15 euros TTC/ min + surcoût éventuel selon l'opérateur) ou en en vous connectant sur **labanquepostale.fr**

- **Crédit à la consommation**

  Contactez le Centre de Relation Clients de La Banque Postale Financement au **09 80 98 03 03** (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h (hors jours fériés).

Les offres de La Poste Mobile

La Poste Mobile* commercialise son offre de téléphonie mobile auprès du grand public. En tant que postier, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels. Et régulièrement des offres privilégiées vous sont proposées. Parmi elles, l'**offre QUATRO** qui comprend Internet, la télévision, la téléphonie fixe et mobile à des conditions tarifaires avantageuses. Pour souscrire aux offres, renseignez-vous auprès de votre bureau de poste.

Pour en savoir plus : www.lapostemobile.fr

* La Poste Mobile est une coentreprise entre S.F.R et La Poste dans laquelle La Poste est majoritaire.

LES INSTANCES, LA D.N.A.S **LES ASSOCIATIONS**

Les instances de la politique sociale et de la politique logement, la D.N.A.S

C.O.G.A.S

Le C.O.G.A.S définit les orientations de la politique d'action sociale dans le cadre d'une politique quadriennale, répartit le budget et contrôle la mise en œuvre. Son organisation est fondée sur le principe d'un pilotage partagé avec les organisations syndicales et d'un partenariat fort avec les associations.

Auprès du C.O.G.A.S, le comité exécutif, les commissions et comités de pilotage

Le Comité Exécutif des Activités Sociales (C.E.A.S) prépare les décisions du C.O.G.A.S et en suit la mise en œuvre. Sept Commissions de travail et d'information sur les vacances et les loisirs, la restauration, la jeunesse, la solidarité, le suivi des décisions du C.O.G.A.S, le suivi de l'A.V.E.A et le suivi de Touloisirs préparent des dossiers et peuvent soumettre des propositions. Deux Comités de pilotage pour les départements d'Outre-mer et sur l'information sociale sont chargés de planifier, d'analyser et de décider des actions relevant de leur champ de compétence.

Au niveau local, 28 C.T.P.C

La C.T.P.C, Commission Territoriale de Pilotage et de Concertation, est l'instance qui décline, au niveau de la région, le plan d'action annuel adopté par le C.O.G.A.S. Dans le cadre d'un plan de communication, elle facilite la connaissance locale de l'offre sociale. Pour mieux connaître les besoins locaux des postiers et ensuite y répondre, la C.T.P.C les interroge via des enquêtes et met en place des offres adaptées au contexte régional, en matière de billetterie et de restauration notamment.

Comité mixte

Le comité mixte, créé pour chaque restaurant collectif, composé de représentants du personnel, de La Poste et des entreprises adhérentes est chargé du contrôle et du fonctionnement du restaurant inter-entreprises.

C.L.N

La Commission Logement Nationale analyse les résultats de l'activité logement et examine les objectifs et les orientations pour l'année à venir.

C.L.R

La Commission Logement Régionale a pour vocation d'assurer une remontée d'informations sur les besoins et attentes des postiers en matière de logement au niveau local.

La Direction Nationale des Activités Sociales

La D.N.A.S est garante de la transversalité de la politique d'action sociale de La Poste. Elle prépare la politique d'action sociale votée par le C.O.G.A.S et en assure la mise en œuvre. Elle organise, contrôle, suit la gestion des moyens correspondants. Elle anime la gouvernance des activités sociales avec les métiers. Enfin elle apporte conseil, expertise et formation aux acteurs du domaine des activités sociales. La D.N.A.S dispose d'un réseau territorial de 8 établissements principaux.

C.O.G.A.S

L'annuaire des associations nationales subventionnées par le C.O.G.A.S

Vacances

A.F.E.H LA POSTE ORANGE : ASSOCIATION DES FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPÉS
Tél. : 01 58 10 15 00
E-mail : afeh@wanadoo.fr
Site Internet : www.afeh.net

A.S.P.T.T
Tél. : 01 43 90 64 90
E-mail : contact@asptt.com
Site Internet : www.asptt.com

A.V.E.A LA POSTE : VACANCES DES ENFANTS
Tél. : 01 45 65 02 02 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
E-mail : contact@avea.asso.fr
Site Internet : www.avea-vacances.fr

AZUREVA
Tél. : 08 06 80 40 60 (prix d'un appel local)
E-mail : contact@azureva-vacances.com
Site Internet : www.azureva-vacances.com

TOULOISIRS
Voyages
Tél. : 01 44 06 45 45
Site Internet : www.touloisirs.fr, réservation en ligne 24h/24, 7 jours/7

UNION NATIONALE DES JUMELAGES
Tél. : 01 53 62 20 30
E-mail : unjpt@orange.fr
Site Internet : http://unionjumelages.com

V.S.A-CORRÈZE
Tél. : 05 55 17 01 67
E-mail : contact@vsa-correze.com
Site Internet : www.vsa-correze.com

Billetterie Loisirs

TOULOISIRS
Tél. : 01 44 06 45 45
Site Internet : www.touloisirs.fr, réservation en ligne 24h/24, 7 jours/7

Sport

A.S.P.T.T
Tél. : 01 43 90 64 90
E-mail : contact@asptt.com
Site Internet : www.asptt.com

Loisirs et culture

CERCLE AÉRONAUTIQUE
Tél. : 06 87 11 30 65
E-mail : claude.magni@orange.fr
michel.rougie@gmail.com
Site Internet : http://sites.google.com/site/cercleaeronautique/

CERCLE GÉNÉALOGIQUE
Tél. : 01 44 16 74 61
E-mail : cgptt-national@wanadoo.fr
Site Internet : www.cercle-genealogique.fr

CLUB GÉOLOGIQUE
Tél. : 04 74 92 52 18
E-mail : jean-louis.vercruysse@orange.fr

CLUB MUSICAL
Tél. : 01 42 16 90 10
E-mail : clubmusical@orange.fr
Site Internet : www.club-musical.com

GROUPE LYRIQUE
Tél. : 01 45 30 29 24
E-mail : groupe.lyrique@orange.fr
Site Internet : www.groupe-lyrique.com

COMPAGNIE DU MESSAGE : LES COMÉDIENS
Tél. : 01 42 16 90 00
E-mail : compagniedumessage@wanadoo.fr
Site Internet : www.compagniedumessage.fr

F.N.A.R.H : RECHERCHE HISTORIQUE
Tél. : 03 83 27 68 00
E-mail : fnarh@wanadoo.fr
Site Internet : www.fnarh.com

OBJECTIF IMAGE : PHOTOGRAPHIE, CINÉMA...
Tél. : 01 45 46 92 97
E-mail : objectif.image@wanadoo.fr
Site Internet : www.objectif-image.fr

PHILAPOSTEL : PHILATÉLIE, MARCOPHILIE, CARTOPHILIE, CARTES TÉLÉPHONIQUES...
Tél. : 01 49 70 09 36
E-mail : philapostel.secnat@wanadoo.fr
Site Internet : www.philapostel.eu

RADIOAMATEURS
Tél. : 05 56 87 03 27
E-mail : f5ggl@orange.fr
Site Internet : www.f6knb.fr

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE : PEINTURE, RELIURE...
Tél. : 01 48 68 11 12
E-mail : lasocieteartistique@yahoo.fr
Site Internet : http://societeartistique.org

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE : ATELIERS D'ÉCRITURE, CONCOURS LITTÉRAIRES, SORTIES À THÈME...
Tél. : 01 40 05 02 98
E-mail : missives@wanadoo.fr
Site Internet : www.societelitteraire.fr

UNION NATIONALE DES JUMELAGES : COURS DE LANGUES
Tél. : 01 53 62 20 30
E-mail : unjpt@orange.fr
Site Internet : http://unionjumelages.com

Restauration

F.N.R.I.E - FÉDÉRATION NATIONALE DES RESTAURANTS INTER-ENTREPRISES DE LA POSTE ET D'ORANGE
Tél. : 09 75 42 84 39

Scolarité

LE FOYER DE CACHAN
Tél. : 01 45 46 70 00
E-mail : contact@foyerdecachan.fr
Site Internet : www.foyercachan.fr

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE JACQUES RESTIGNAT
Adresse : 36, avenue du Président Wilson
94230 CACHAN
Comment s'y rendre ?
- Par le bus, 4 lignes en direction de Paris :
- Porte d'Orléans : bus 187, 197 et 297
- Porte d'Italie : bus 184
- Par le R.E.R, ligne B, station Arcueil/Cachan ou station Bagneux
- Par la route, vous pouvez prendre la RN20 à la Porte d'Orléans.

Tél. : 01 45 47 07 68
E-mail : contact@residence-etudiante-restignat.fr
Site Internet : www.residence-etudiante-restignat.fr

Solidarité

A.C.V.G : ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
Tél. : 01 43 92 28 60
E-mail : ptt.acvg@wanadoo.fr
Site Internet : www.acvg-ptt.fr

A.F.E.H LA POSTE ORANGE : ASSOCIATION DES FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPÉS
Contact national
Tél. : 01 58 10 15 00
E-mail : afeh@wanadoo.fr
Site Internet : www.afeh.net

A.G.E.F DE NUITS-SAINT-GEORGES
Tél. : 03 80 62 45 14 ou 45 06
E-mail : siege.agef@agef21.fr
Site Internet : www.agef21.com

A.G.E.F DU PAYS DE BRIVE
Tél. : 05 55 22 00 67
E-mail : agefptt@orange.fr
Site Internet : www.agef-paysdebrive.com

AMITIÉ LA POSTE ORANGE : ASSOCIATION D'AIDE ET DE PRÉVENTION ALCOOLISME ET TOXICOMANIE
Contact national
Tél. : 01 53 79 61 61
E-mail : contact@amitie.asso.fr
Site Internet : www.amitie.asso.fr

A.N.R : ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS
Tél. : 01 43 79 37 18
E-mail : anrsiege@orange.fr
Site Internet : http://anrsiege.pagesperso-orange.fr/index.html

A.P.C.L.D : ASSOCIATION AU SERVICE DES PERSONNES MALADES
Contact national
Tél : 01 49 12 08 30
E-mail : apcld@apcld.fr
Site Internet : www.apcld.fr

A.P.T.O.M : ASSOCIATION DES PERSONNELS ORIGINAIRES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER
Tél. : 06 80 13 72 97
E-mail : aptom.dom@wanadoo.fr

A.T.H.A : ASSOCIATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU TRAVAIL OU EN RETRAITE DE LA POSTE ET D'ORANGE
Contact national
Tél. : 01 41 24 49 50 ou 01 41 24 49 52
E-mail : contact@atha.fr
Site Internet : www.atha.fr

DON DU SANG LA POSTE ORANGE
Contact national
Tél. : 01 48 42 10 09
E-mail : contact@dondusanglpo.fr
Site Internet : www.dondusanglpo.fr

U.N.A.S.S : ASSOCIATION DES SECOURISTES
Contact national
Tél. : 01 45 65 58 00
E-mail : unass@secouristes.com
Site Internet : www.unass.fr

Vie quotidienne

LA COOP
Tél : 08 10 81 39 19
(numéro AZUR, prix d'un appel local).
Site Internet : www.lacoop.fr
E-mail : site.seredis@orange.fr

Portail Malin

Retrouvez également les coordonnées de votre coopérative locale sur le Portail Malin.

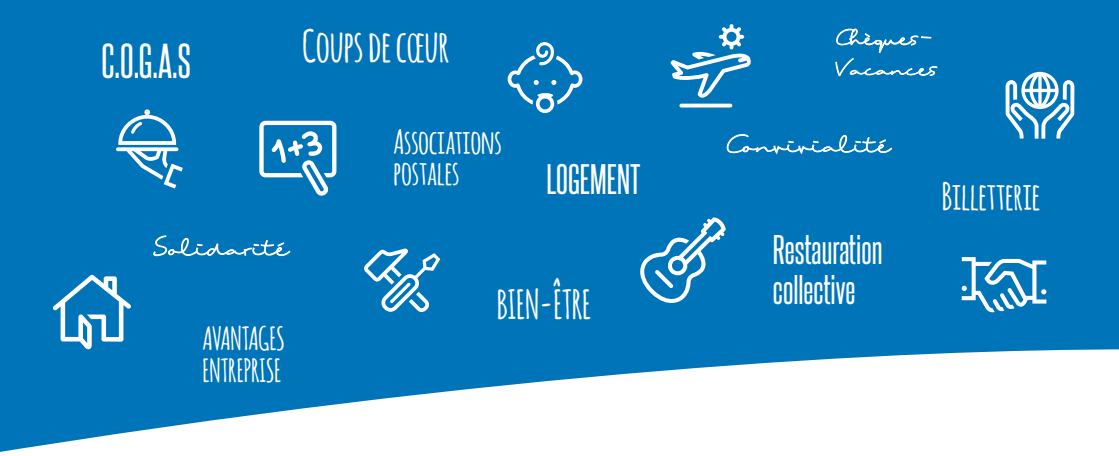

La ligne des activités sociales :

Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h.

0 800 000 505 Service & appel gratuits

(heures locales de métropole)

www.portail-malin.com
Nom d'utilisateur : offre
Mot de passe : sociale

La ligne logement :

0 810 888 801 Service 0,06 € / min + prix appel

www.portail-malin.com

LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITÉS SOCIALES
3/5 AVENUE GALLIENI
94257 GENTILLY CEDEX

papiers Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

LA POSTE • Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros • 356 000 000 RCS PARIS • Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS • Réalisation : D.N.A.S Direction de la Communication • Mars 2018 • Photos : Visuel de Une : iStock / wingmar - DR - Fotolia.com / detailblick-foto - Istockphoto.com / eli_asenova, Avosb, AzmanL, BrianAJackson, Bahuhu, Steve Debenport, Dolgachov, FatCamera, Jansucko, Ivan Jekic, Juanmonino, JurgaR, Eva-Katalin, Tarik Kizilkaya, LightFieldStudios, monkeybusinessimages, Aleksander Nakic, Olesiabilkei, Peopleimages, Praetorianphoto, Petrenkod, r2studio, Radachynskyi, Rudisill, Tassi, Tumisu, edgars, Twinsterphoto, Wavebreakmedia, Wundervisuals. • Conception-Création graphique : agence Pastelle - Alfortville. Le PDF de cette brochure est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.